



Doc. 16197
23 juin 2025

Favoriser les négociations politiques en vue de l'échange et de la libération des prisonniers de guerre

Amendement¹ n° 19

Mme Olena KHOMENKO, Ukraine, Conservateurs européens, Patriotes & Affiliés

Dans le projet de résolution, paragraphe 10, remplacer la dernière phrase par la phrase suivante:

«L'Assemblée encourage le CICR à offrir ses bons offices aux parties au conflit et à adopter, d'une manière générale, une approche plus volontariste et innovante pour garantir le respect du droit international humanitaire dans le contexte actuel»

Note explicative

La Russie entrave les activités du CICR, en violation du droit international humanitaire. Le CICR doit adopter une approche plus proactive et innovante, comme il l'a fait lors de conflits passés, afin de mener à bien sa mission dans ce contexte marqué par les atteintes au droit.

Déposé par:

KHOMENKO Olena, Ukraine, CEPA
BILOZIR Larysa, Ukraine, ADLE
GONCHARENKO Oleksii, Ukraine, CEPA
KALCHENKO Serhii, Ukraine, CEPA
LYDEKA Arminas, Lituanie, ADLE
MEZENTSEVA-FEDORENKO Mariia, Ukraine, PPE/DC
TISTYK Rostyslav, Ukraine, CEPA
VASYLENKO Lesia, Ukraine, ADLE
WIECHEL Markus, Suède, CEPA
ZINGERIS Emanuelis, Lituanie, PPE/DC

1. 2025 - Troisième partie de session

